

# Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

## Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers des arts et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine... Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC). D'autres disciplines, comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou encore les métiers du livre, sont majoritairement enseignées à l'université. Des établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes. Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent des formations dans des domaines très variés<sup>1</sup>.

### Note méthodologique

Les données produites et présentées pour l'année 2022-2023 sont, sauf mention contraire, issues du dispositif d'enquête SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. Cette enquête recense la totalité des inscriptions effectuées dans les formations dispensées dans les écoles du périmètre SISE-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels et qui ne relèvent pas de l'ESC. L'enquête SISE-Culture ne recense pas les inscriptions des cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

## L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 36 300 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2022-2023, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 36 300 étudiants, soit un effectif légèrement inférieur à celui des deux années précédentes (36 900 en 2019-2020, 37 000 en 2020-2021 et 37 400 en 2021-2022). Plus de la moitié des personnes inscrites dans l'une des écoles de l'ESC suit des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 19 300 étudiants, soit un effectif inférieur à celui de l'année 2021-2022, mais qui rejoint ceux observés les trois années précédentes (où l'on comptait environ 19 500 inscrits dans ces mêmes écoles). Parmi les écoles de l'ESC, 44 %

1. Pour une présentation détaillée des effectifs dans l'ensemble des formations supérieures artistiques et culturelles en 2021-2022 (en écoles supérieures, universités et écoles relevant de l'enseignement secondaire), voir Stéphanie Molinero, *Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-3, novembre 2023.

enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'ESC (11 100, soit un chiffre stable sur les quatre dernières années).

Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants, avec des effectifs stables sur ces quatre dernières années pour le cinéma et l'audiovisuel (300 inscrits). Dans le domaine du patrimoine, les effectifs sont en légère baisse en 2022-2023, avec 1 700 inscrits, contre 1 900 les trois années précédentes. Le spectacle vivant (ou l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'enseignement supérieur Culture, à destination de 4 000 étudiants (tableau 1), soit un effectif stable entre 2021-2022 et 2022-2023.

### **63 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture**

À l'exception du spectacle vivant où l'on compte 50 % de femmes, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes, qui représentent 63 % des effectifs étudiants en 2022-2023 (comme en 2021-2022). Au sein des différentes disciplines, la part des femmes dans les écoles d'architecture (61 %) et dans celles de cinéma et d'audiovisuel (56 %) est moins élevée que dans celles du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (70 %).

### **Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture**

En 2022-2023, les étudiants étrangers représentent 15 % des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture, ce chiffre est stable sur les cinq dernières années. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (20 %) et dans les écoles de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (5 %).

### **200 écoles supérieures spécialisées Culture hors ESC pour plus de 60 000 élèves**

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrant des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel ne relèvent pas d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 43 % de ces écoles, pour 16 000 inscrits. Un quart de ces écoles (51) délivre un enseignement pluridisciplinaire et accueille 26 900 étudiants. On compte moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (24 écoles, pour 11 100 inscrits) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (36 écoles, pour 5 200 inscrits) (tableau 2).

### **Établissements supérieurs spécialisés Culture hors ESC : des femmes majoritaires, à l'exception des écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia**

La part des femmes dans les écoles hors ESC (61 %) est proche de celle qu'on observe dans les écoles de l'ESC (63 %). Dans les écoles hors ESC, elle est, comme dans l'ESC, particulièrement forte dans les écoles relevant des arts plastiques et des arts appliqués (71 % d'étudiantes). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (45 %), où les femmes sont minoritaires. Elles sont majoritaires dans les écoles d'architecture (55 %), dans les écoles de spectacle vivant (61 %) et les écoles pluridisciplinaires (62 %).

Comme en 2020-2021 et en 2021-2022, les étudiants étrangers représentent, en 2022-2023, 10 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors ESC, avec des variations notables selon les spécialisations des écoles : 29 % des personnes suivant un cursus dans l'une des deux écoles privées d'architecture sont étrangères, les personnes de nationalité étrangère représentent 17 % des effectifs dans les écoles relevant du spectacle vivant. Elles sont moins présentes dans les écoles d'arts plastiques (11 %), les écoles pluridisciplinaires (9 %) et celles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (7 %).

## Une insertion professionnelle différente selon les filières

Parmi les diplômés 2020 de l'ESC qui n'ont pas poursuivi d'études entre 2020 et 2023, 90 % exercent une activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail, tandis que 8 % sont en recherche d'emploi (graphique 1). La plupart des actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le champ de leur diplôme (79 %). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés du spectacle vivant sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (96 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (87 %). Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle un peu plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi, 83 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête et 70 % parmi ces actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le domaine de leur diplôme. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés en architecture s'établit à 92 %, avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (80 %). Les diplômés du patrimoine connaissent une insertion professionnelle similaire, 89 % d'entre eux étant en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme et 83 % des actifs en emploi exerçant une activité en lien avec leur diplôme. La transition entre emploi et formation a été rapide pour les diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture qui n'ont pas poursuivi de formation au cours des trois années suivantes : plus de la moitié de ceux ayant exercé au moins une activité depuis l'obtention du diplôme l'ont fait immédiatement après le diplôme et 77 % en moins de six mois (graphique 2), avec des taux d'accès au premier emploi en moins d'un an qui varient entre 92 % pour les diplômés du spectacle vivant ou de l'architecture et 76 % pour ceux des arts plastiques.

### Note méthodologique

Les données portant sur l'insertion professionnelle des diplômés sont issues du dispositif d'enquête DESC. Cette enquête a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des établissements publics concernés. L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'ESC acquis en 2020 dans l'un des 100 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2020.

Sur 11 060 diplômés 2020 recensés par les établissements d'enseignement, 10 816 ont pu être contactés *via* une adresse mail valide pour répondre à l'enquête. La collecte a eu lieu entre novembre 2023 et février 2024. 4 985 diplômés ont répondu, soit un taux de réponse de 46 % (sur la base de 10 816 questionnaires envoyés). Le taux d'insertion professionnelle est calculé sur le champ des diplômés étant entrés directement sur le marché du travail après l'obtention du diplôme. Sont donc exclus de ce calcul les diplômés ayant poursuivi des études dans les trois années suivant l'obtention du diplôme en 2020 ou en formation au moment de l'enquête. Sur l'ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête, 49 % d'entre eux avaient poursuivi des études dans les trois années suivant l'obtention du diplôme ou étaient en formation au moment de l'enquête (tableau 3).

## Un tiers des diplômés sont pluriactifs et plus d'un quart sont indépendants

Les diplômés de l'ESC en activité sont pour près de la moitié d'entre eux salariés du secteur privé (43 %) (graphique 3), avec des proportions qui varient entre 66 % pour les jeunes architectes et 25 % pour les diplômés des arts plastiques. Parmi les diplômés du spectacle vivant en activité, 38 % sont salariés intermittents du spectacle, 39 % sont agents de la fonction publique et 9 % sont salariés du secteur privé. Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'ESC, si l'on prend en compte ceux qui se déclarent artistes-auteurs, et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques (54 %).

Près d'un tiers des diplômés actifs en activité déclarent exercer plusieurs activités professionnelles (graphique 4). Certaines filières sont particulièrement concernées : le spectacle vivant (53 %) ou les arts plastiques (54 %).

Les actifs salariés occupent le plus souvent un emploi stable : 56 % sont en CDI et 6 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'ESC. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (81 %). À l'inverse, les diplômés des arts plastiques salariés occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (58 %). Les diplômés salariés du spectacle vivant comptent parmi eux la plus forte proportion de salariés intermittents (44 %). Ils sont également nombreux à être agents de la fonction publique, en tant que titulaires (19 %) ou contractuels (26 %).

Pour ce qui concerne les actifs exerçant en tant qu'indépendants, les diplômés se déclarent plus souvent artistes-auteurs (36 %) ou micro-entrepreneurs (39 %) que chefs d'entreprise (25 %). Parmi les diplômés en arts plastiques indépendants, plus de 70 % se déclarent artistes-auteurs. 50 % des diplômés en architecture indépendants exercent en tant que micro-entrepreneurs, tout comme 68 % des diplômés du patrimoine indépendants.

En ce qui concerne le revenu, on constate ici aussi des disparités entre les filières (graphique 5). Les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses, 50 % d'entre eux gagnant entre 15 000 et 30 000 euros nets par an trois ans après leur diplôme. Pour les diplômés des arts plastiques, la majeure partie gagne moins de 15 000 euros nets par an trois ans après leur entrée sur le marché du travail (53 %).

**Pour en savoir plus**

- Jérémie VANDENBUNDER, Bérangère DUJARDIN, *L'Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture*, Paris, Ministère de la culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-3, juillet 2024

**Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2022-2023**

En unités et %

| Domaine               | Nombre d'établissements | Nombre d'élèves | Part des femmes (%) | Part des élèves étrangers (%) |
|-----------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|-------------------------------|
| Architecture          | 21                      | 19 300          | 61                  | 16                            |
| Arts plastiques       | 44                      | 11 000          | 70                  | 14                            |
| Cinéma et audiovisuel | 2                       | 300             | 56                  | 5                             |
| Patrimoine            | 2                       | 1 700           | 80                  | 5                             |
| Spectacle vivant      | 33                      | 4 000           | 50                  | 20                            |
| <b>Total*</b>         | <b>102</b>              | <b>36 300</b>   | <b>63</b>           | <b>15</b>                     |

\* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

Source : MESRI-SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées Culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2022-2023

En unités et %

| Domaine                           | Nombre d'établissements | Nombre d'élèves | Part des femmes (%) | Part des élèves étrangers (%) |
|-----------------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|-------------------------------|
| Architecture                      | 2                       | 900             | 55                  | 29                            |
| Arts plastiques, arts appliqués   | 85                      | 16 200          | 71                  | 11                            |
| Cinéma, audiovisuel et multimédia | 24                      | 11 100          | 45                  | 7                             |
| École pluridisciplinaire          | 51                      | 26 900          | 62                  | 9                             |
| Spectacle vivant                  | 36                      | 5 200           | 61                  | 17                            |
| Total                             | 198                     | 60 300          | 61                  | 10                            |

Source : MESRI-SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPS, Ministère de la Culture, 2024

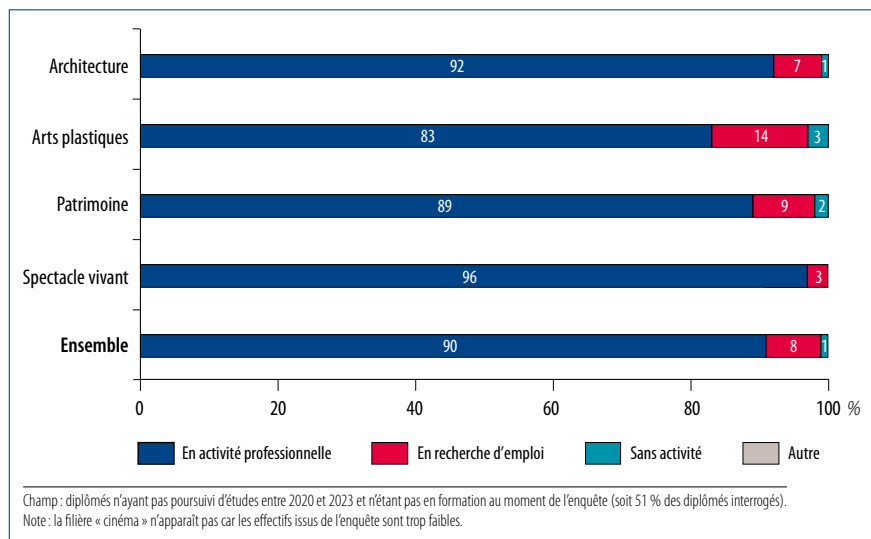
Tableau 3 – Parts représentées par les différents champs considérés, selon la filière

En %

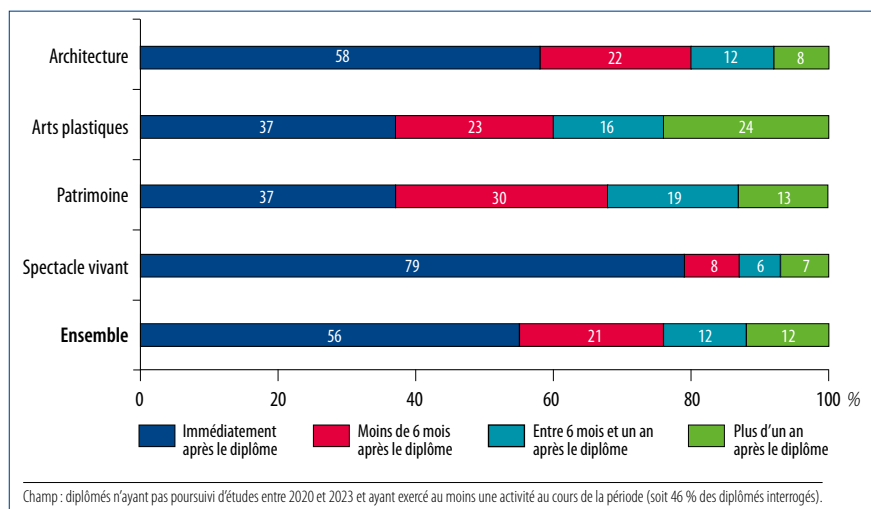
|                                                                                                                                                                       | Architecture | Arts Plastiques | Patrimoine | Spectacle vivant | Ensemble |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|------------|------------------|----------|
| Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et n'étant pas en formation au moment de l'enquête           | 44           | 47              | 34         | 70               | 48       |
| Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et en activité au moment de l'enquête                        | 42           | 41              | 32         | 66               | 44       |
| Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et ayant exercé au moins une activité au cours de la période | 44           | 43              | 33         | 68               | 46       |
| Taux de réponse à l'enquête                                                                                                                                           | 29           | 31              | 57         | 34               | 32       |
| Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête                                                                                                                          | 1 689        | 899             | 244        | 423              | 3 255    |

Champ : diplômés de l'ESC en 2020.  
Note : la filière « cinéma » n'apparaît pas car les effectifs issus de l'enquête sont trop faibles.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2019 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

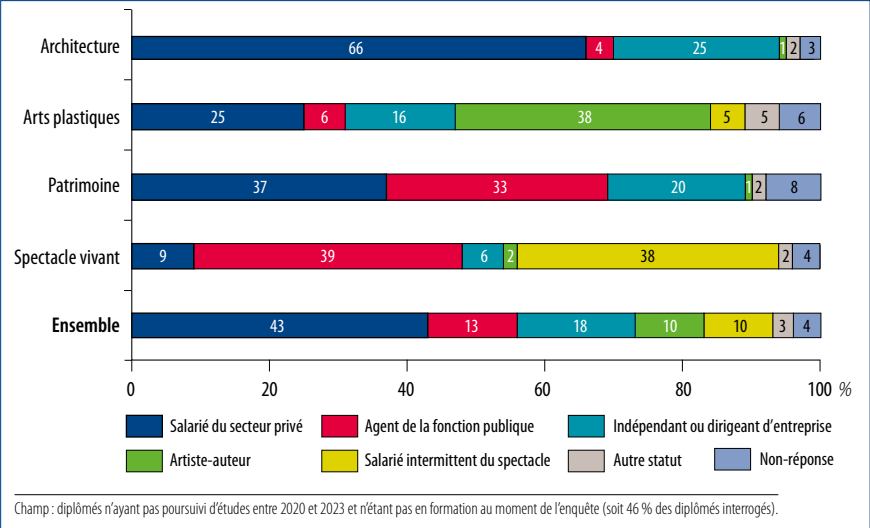
**Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière**

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

**Graphique 2 – Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d'accès au premier emploi**

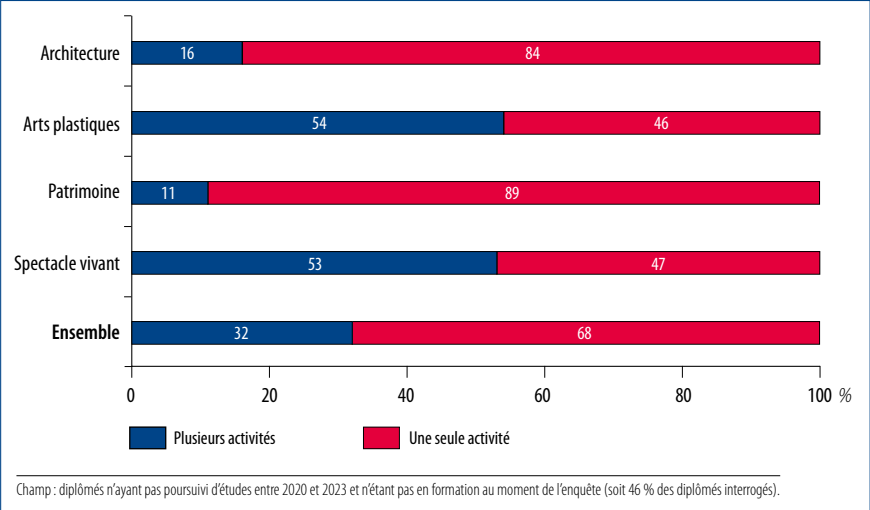
Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Répartition des diplômés 2020 de l’enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière

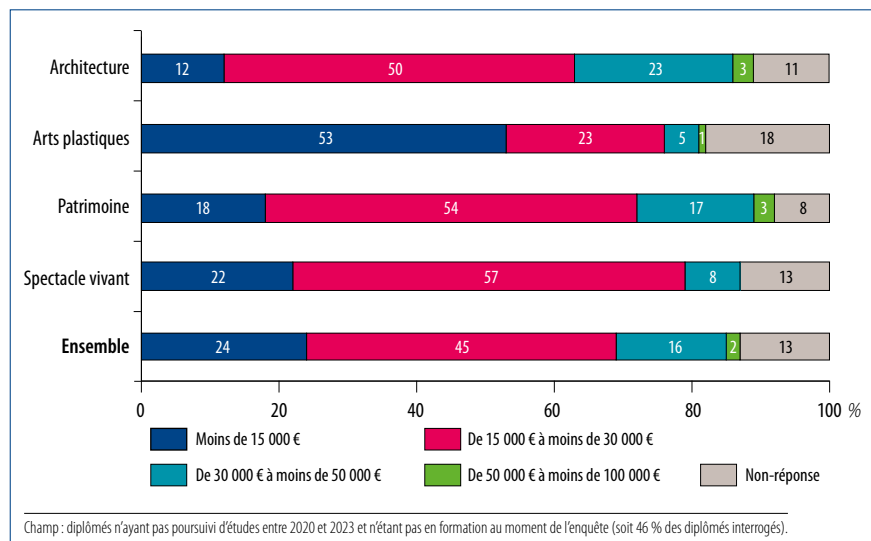


Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Répartition des diplômés 2020 de l’enseignement supérieur Culture en activité selon le nombre d’activités exercées



Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

**Graphique 5 – Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu**

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024